

Conseil municipal

Déposée à la séance du 04.05.2019

Renvoi direct en commission demandé: OUI

Commission: Cohésion sociale et jeunesse

**M-**

Motion de : Omar Azzabi (Les Verts),

Titre: « Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le Racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève »

### *PROJET DE MOTION*

Considérant :

- L'article 261 bis du code pénal suisse à propos des discriminations raciales ;
- La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) – LDD du 12 mai 2016<sup>1</sup> ainsi que le domaine prioritaire de travail nommé "Egalité et diversité" du Service Agenda 21 – Ville durable ;
- Les six axes de la Politique municipale en matière de diversité tels que ; « Une ville accueillante », « Une ville participative », « Une ville accessible », « Une ville non-discriminante », « Une ville à l'écoute », « Une ville responsable »<sup>2</sup>
- La motion M-2263 du Grand Conseil de la République et canton de Genève intitulé « Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse » ;
- Le rapport commandé par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et intitulé « Colloque sur le racisme anti-Noirs en Suisse », publié en novembre 2018, qui expose la nécessité d'associer aux mesures générales contre le racisme des mesures spécifiques contre le racisme anti-Noir.e.s ;
- L'étude juridique effectuée par la Haute école spécialisée de Zurich (ZHAW) sur mandat de la Commission fédérale contre le racisme intitulée « Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre » de fin 2017, qui expose les défis à relever ;
- Les subventions déjà accordées à des associations généralistes ou spécialisées dans la prévention de l'antisémitisme ou du racisme anti-arabo-musulman.e.s ;
- Le fait qu'aucune association luttant contre le racisme anti-Noir.e.s n'a été financée, ni même auditionnée par la Ville de Genève ;
- La parution du dernier rapport du Centre Ecoute contre le racisme (C-ECR) de Genève, qui met en évidence le fait que la majorité des victimes de racisme ayant contacté le Centre en 2018 sont victimes de racisme anti-Noir.e.s (en 2018 : le racisme anti-Noir.e.s = 50.91 % des cas, contre 10.91 pour le racisme antimusulman.e.s ,18.18 pour le racisme anti-Arabes et 20.00 % pour les autres types de racisme) ;

<sup>1</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_a2\\_60.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_60.html)

<sup>2</sup> <http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-societe/egalite-diversite/diversite/>

- Le fait que, malgré ces chiffres, l'Évaluation Périodique Indépendante des droits fondamentaux à Genève (EPI) effectué par le réseau Regard en collaboration avec la Ville de Genève, et récemment rendu public, n'a pas pu récolter des éléments permettant aux pouvoirs politiques d'avoir des informations et de se déterminer sur la question du racisme à Genève et en Ville plus particulièrement.
- Que ceci touche encore plus la question du racisme anti-Noir.e.s, ce qui constitue incontestablement une lacune à laquelle il faut remédier.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à prendre en compte l'ensemble des minorité, dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, dont la population Noire de Genève, en tête des discriminations à caractère racial depuis plusieurs années selon l'ensemble des rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question;
- à attribuer une subvention à une ou des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, à la hauteur de celles déjà attribuées à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabo-musulman.e.s ou l'antisémitisme.

Signature(s) des motionnaire(s)